

La présidence turque de l'OET et l'accord sur l'économie numérique

Sommet les 29 et 30 octobre ; l'accord entrera en vigueur une fois ratifié par tous les membres

Stratigma Daily · 27 octobre 2026 · STR-DLY-261027-FR · stratigma.org/reports/turquie-presidence-oet-accord-economie-numerique

Le 30 octobre, la Turquie reprend de l'Azerbaïdjan la présidence tournante de l'Organisation des États turques. Le critère le plus concret de sa présidence sera l'entrée en vigueur, ou non, de l'accord sur l'économie numérique signé par les États membres en 2024.

Le 13e sommet de l'Organisation des États turques (OET) se réunit à Ankara les 29 et 30 octobre. Selon le programme rapporté le 26 octobre par l'Agence Anadolu (AA), les ministres des Affaires étrangères se réuniront le 29 octobre et les chefs d'État et de gouvernement le 30 octobre. Lors de la réunion des dirigeants, accueillie par le président Recep Tayyip Erdoğan sous le thème « Siècle turc : unité dans la langue, la pensée et l'action », la Turquie reprendra de l'Azerbaïdjan la présidence tournante, qui court jusqu'au sommet ordinaire suivant. Le commerce et l'investissement, les transports, l'énergie et la transformation numérique figurent en bonne place à l'ordre du jour, de même que le renforcement de la structure institutionnelle de l'organisation.

Selon l'évaluation de Stratigma, le critère le plus concret de la présidence turque sera l'entrée en vigueur, ou non, de l'accord de partenariat pour l'économie numérique. Signé par les États membres en 2024, l'accord n'entrera pas en vigueur tant que les cinq membres ne l'auront pas tous ratifié. En tant que présidente, la Turquie sera en mesure de maintenir ce processus de ratification à l'ordre du jour de l'organisation.

Structure de l'organisation et présidence

L'OET a été fondée par l'accord de Nakhitchevan, signé le 3 octobre 2009 dans la ville azerbaïdjanaise de Nakhitchevan. Appelée à l'origine Conseil de coopération des États turcophones, l'organisation a pris son nom actuel lors du sommet d'Istanbul du 12 novembre 2021. Ce même sommet a adopté la Vision 2040 du monde turcique, un document qui fixe les objectifs de l'organisation et ses domaines de coopération prioritaires. Le secrétariat de l'organisation se trouve à Istanbul.

L'organisation compte cinq membres de plein droit : l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et la Turquie. Les quatre pays autres que l'Ouzbékistan sont membres fondateurs ; l'Ouzbékistan a adhéré en 2019. La Hongrie, le Turkménistan et la

République turque de Chypre du Nord ont le statut de pays observateur. L'Organisation de coopération économique, organisme économique régional distinct de l'OET, a le statut d'organisation observatrice.

La présidence revient au pays qui accueille le sommet ordinaire. C'est ainsi que l'Azerbaïdjan avait repris la présidence du Kirghizistan lors du 12e sommet, tenu le 7 octobre 2025 dans la ville de Gabala. Ce même sommet a décidé que le sommet ordinaire suivant se tiendrait en Turquie à l'automne 2026. Dans une déclaration du 3 octobre dernier, le ministère turc des Affaires étrangères a annoncé que le 13e sommet se tiendrait les 29 et 30 octobre et serait accueilli par la Turquie.

L'accord sur l'économie numérique

Portée de l'accord

L'intitulé complet de l'accord est « accord de partenariat pour l'économie numérique entre les gouvernements des États membres de l'Organisation des États turques ». Le texte a été signé le 6 novembre 2024 lors du 11e sommet, à Bichkek, capitale du Kirghizistan. Selon une déclaration du ministère turc du Commerce en juin, l'accord vise à lever les obstacles entre les États membres au commerce électronique, aux services numériques et aux activités commerciales fondées sur l'utilisation transfrontalière des données.

Selon la déclaration du ministère, l'accord fixe des règles communes pour les paiements et les transferts d'argent, le commerce sans papier, la logistique, la facturation électronique et les services de livraison express. Le commerce sans papier signifie que les documents commerciaux sont établis et traités sous forme électronique plutôt que sur papier. La signature électronique, la protection des consommateurs en ligne et la protection des données personnelles entrent également dans son champ d'application. L'accord prévoit en outre une coopération dans les domaines des petites et moyennes entreprises, de la cybersécurité et de la politique de concurrence. Le ministère a indiqué que l'accord faciliterait l'accès des entreprises aux marchés numériques et renforcerait la compétitivité de la région.

Ratification et données commerciales

Les accords internationaux sont ratifiés dans chaque pays selon sa propre procédure constitutionnelle. L'Azerbaïdjan a été le premier à ratifier l'accord sur l'économie numérique, suivi de l'Ouzbékistan. En Turquie, en vertu de l'article 90 de la Constitution, un accord international ne peut être ratifié qu'après son approbation par une loi de la Grande Assemblée nationale de Turquie (TBMM). Cette loi a été publiée au Journal officiel le 20 juin, faisant de la Turquie le troisième pays à achever sa procédure interne d'approbation. La ratification turque ne suffit toutefois pas : l'accord entrera en vigueur une fois que tous les membres l'auront ratifié. Selon la déclaration de juin du ministère du Commerce, il fallait pour cela que le Kirghizistan et le Kazakhstan achèvent eux aussi leur procédure de ratification.

En raison de cette condition, l'effet de l'accord sur le commerce de la Turquie dépend aussi des procédures de ratification au Kazakhstan et au Kirghizistan. Selon une

compilation de l'AA fondée sur les données de l'Institut turc de la statistique (TÜİK), les échanges de la Turquie avec les quatre autres membres de plein droit ont atteint environ 17 milliards de dollars en 2025. Les données du ministère du Commerce rapportées le 4 septembre par le quotidien Daily Sabah concordent avec ce total. D'après ces données, le Kazakhstan, avec des échanges d'environ 7,8 milliards de dollars en 2025, est le premier partenaire commercial de la Turquie parmi les membres de l'OET. Le Kazakhstan est aussi l'un des deux pays qui n'avaient pas encore ratifié l'accord en juin.

Tant que l'accord n'est pas entré en vigueur, les entreprises turques ne peuvent bénéficier de ses règles communes dans aucun État membre. L'état d'avancement actuel des procédures de ratification au Kirghizistan et au Kazakhstan pourrait se préciser à la faveur des déclarations faites lors des réunions d'Ankara.

Les transports et le Corridor médian

Le volet transports du sommet est directement lié à l'itinéraire que le ministère turc des Affaires étrangères désigne comme le « Corridor médian Est-Ouest transcaspien ». Selon la définition du ministère, le corridor part de la Chine et traverse l'Asie centrale par le Kazakhstan ou le Turkménistan. Après avoir franchi la mer Caspienne, il rejoint la Turquie via l'Azerbaïdjan et la Géorgie, puis l'Europe. Le ministère présente la ligne ferroviaire Bakou-Tbilissi-Kars, mise en service le 30 octobre 2017, comme un tronçon important déjà achevé du corridor.

Trois membres de plein droit et un observateur de l'OET se trouvent sur cet itinéraire : le Kazakhstan, l'Azerbaïdjan, la Turquie et le Turkménistan. En tant qu'observateur, le Turkménistan n'est pas partie à l'accord sur l'économie numérique. Les dispositions de l'accord sur le commerce sans papier, la logistique et la facturation électronique concernent aussi les formalités documentaires des marchandises transportées par ce corridor. L'entrée en vigueur de l'accord signifierait donc que des règles communes en matière de documents commenceraient à s'appliquer aux échanges entre les membres de plein droit situés sur le corridor.

Points à suivre

- Le Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'OET se réunira à Ankara le 29 octobre.
- La présidence passera à la Turquie lors de la réunion des dirigeants du 30 octobre. Il faudra voir si la Déclaration d'Ankara, que les dirigeants devraient adopter, mentionne la ratification de l'accord sur l'économie numérique.
- Si leurs procédures de ratification ne sont pas encore achevées, les dates auxquelles les parlements du Kazakhstan et du Kirghizistan examineront les lois de ratification constitueront la première indication concrète du calendrier d'entrée en vigueur de l'accord.

Sources

- Agence Anadolu, "Türk devletleri Ankara zirvesinde tarımdan uzaya kadar işbirliklerine odaklanacak", 26 octobre 2026 : <https://www.aa.com.tr/tr/ekonomi/turk-devletleri-ankara-zirvesinde-tarimdan-uzaya-kadar-isbirliklerine-odaklanacak/4100848>

- Agence Anadolu, "Ankara to hold Turkic states summit to deepen trade, space cooperation", 26 octobre 2026 : <https://www.aa.com.tr/en/turkiye/ankara-to-hold-turkic-states-summit-to-deepen-trade-space-cooperation/4101387>
- Direction de la communication de la présidence turque, "13th Summit of the Organization of Turkic States (Ankara, 29-30 October 2026)", 9 octobre 2026 : <https://www.iletisim.gov.tr/english/duyurular/detay/13th-summit-of-the-organization-of-turkic-states-ankara-29-30-october-2026>
- Ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie, "No: 188, 3 Ekim Türk Devletleri İşbirliği Günü hk.", 3 octobre 2026 : https://www.mfa.gov.tr/no_-188_-3-ekim-turk-devletleri-isbirligi-gunu-hk.tr.mfa
- Ministère des Affaires étrangères de la République de Turquie, "Türkiye'nin Bağlantısallığı ve Çok Taraflı Ulaştırma Politikası", consulté le 27 octobre 2026 : https://www.mfa.gov.tr/turkiye_nin-cok-tarafli-ulasirma-politikasi.tr.mfa
- Daily Sabah, "Turkic 'family' set for key Ankara summit to tackle challenges", 21 octobre 2026 : <https://www.dailysabah.com/politics/diplomacy/turkic-family-set-for-key-ankara-summit-to-tackle-challenges>
- Daily Sabah, "Türkiye prepares to lead OTS with focus on deeper integration", 4 septembre 2026 : <https://www.dailysabah.com/politics/turkiye-prepares-to-lead-ots-with-focus-on-deeper-integration/news>
- Hürriyet Daily News, "Turkic states move closer to new era in digital trade as Türkiye ratifies deal", 23 juin 2026 : <https://www.hurriyetdailynews.com/turkic-states-move-closer-to-new-era-in-digital-trade-as-turkiye-ratifies-deal-223596>
- CUMHA, "Ticaret Bakanlığı: Türk Devletleri Arasında Dijital Ticarete Yeni Dönem Başlıyor", 23 juin 2026 : <https://cumha.com.tr/ticaret-bakanligi-turk-devletleri-arasinda-dijital-ticarete-yeni-doenum-basliyor>
- Agence Demirören (via haberler.com), "Türk Devletleri Teşkilatı'na ilişkin kanun Resmi Gazete'de", 20 juin 2026 : <https://www.haberler.com/guncel/turk-devletleri-dijital-ekonomi-ortaklik-anlasmasi-resmi-gazete-de-19968997-haberi/>
- Dünya (via AA), "Türk dünyasında ticaret büyüyor: 5 yılda 72,2 milyar dolar", 4 octobre 2026 : <https://www.dunya.com/ekonomi/turk-dunyasinda-ticaret-buyuyor-5-yilda-722-milyar-dolar-haberi-842496>
- Cumhuriyet (via AA), "Türkiye, Azerbaycan, Kazakistan ve Gürcistan Orta Koridoru geliştirmek için yol haritası imzaladı", 25 novembre 2022 : <https://www.cumhuriyet.com.tr/dunya/turkiye-azerbaycan-kazakistan-ve-gurcistan-orta-koridoru-gelistirmek-icin-yol-haritasi-imzaladi-2006158>
- TÜRKPA, "Gabala hosted the 12th Summit of the Organization of Turkic States", octobre 2025 : <https://turkpa.org/xeber/gabala-hosted-the-12th-summit-of-the-organization-of-turkic-states?lang=en>